

Supplément au cahier n°22

Internet



électronique



relation

Société de l'information

l'agglomération lyonnaise

en projets

réseaux

web

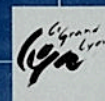
media



ordinateur



Le Grand Lyon place l'Homme au cœur de son projet



Préambule

Ce supplément « spécial agglomération lyonnaise » au cahier Millénaire 3 N°22 sur le thème de la société de l'information intervient à un moment caractérisé par une véritable explosion de la « net économie » au sein de notre métropole. Tous les organes de presse consacrent des dossiers spéciaux à ce thème, et présentent les start-up qui naissent et se développent sur notre territoire. Réjouissons nous de ce mouvement qui montre, notamment, que l'esprit d'entreprise demeure une valeur forte de notre jeunesse. Mais gardons la tête froide. Si des entreprises nouvelles se créent tous les jours, est-on certain que les entreprises traditionnelles de l'agglomération intègrent suffisamment les nouvelles données technologiques et les nouvelles opportunités commerciales de la « net-économie » ? La nouvelles économie émergeant dans un contexte de concurrence extrêmement vive entre les métropoles, ne doit-on pas aussi avoir, d'ores et déjà, le souci d'identifier et de valoriser les véritables pôles de compétence qui s'affirment sur notre territoire ?

Ce supplément intervient aussi à un moment où nous assistons au sein de l'agglomération lyonnaise à un formidable foisonnement d'initiatives émanant de la base, en matière d'invention des nouveaux usages sociaux d'Internet. Ces initiatives et ces projets portent en leur sein la naissance d'une nouvelle urbanité, dont nous saisissons encore mal les contours, mais qui se concrétisera par l'interaction entre la dynamique des projets portés par les acteurs et la vision d'ensemble que souhaitera privilégier la collectivité. Disposons-nous déjà d'une telle vision ? Comment accompagner et valoriser les initiatives naissantes sans prendre le risque de réduire la capacité d'invention des acteurs ? Nous devons nous poser ces questions aujourd'hui.

Dans les pages qui suivent, l'objectif est de donner au lecteur un aperçu du bouillonnement des initiatives au sein de la métropole. L'accent est mis sur les usages sociaux d'Internet plus que sur ses enjeux économiques. Et une large place est réservée aux initiatives des collectivités territoriales et aux questions que celles-ci se posent aujourd'hui. Ceci est fait moins dans un objectif de promotion des réalisations du Grand Lyon et des communes que dans l'esprit d'ouvrir le débat sur le rôle que doit jouer l'institution qui porte le développement global de l'agglomération pour réussir notre entrée dans « l'ère de l'information ».

Les questions que nous nous posons ne manquent pas. Citons en quatre :

- Avec la diffusion des usages d'Internet, le niveau d'exigence de la société par rapport à la qualité des services rendus par l'administration (rapidité, dialogue, informations disponibles...) s'accroît de plus en plus vite. Et on peut parier que le potentiel de participation à la vie locale, aux réflexions sur les projets et aux décisions qu'offre Internet va aussi susciter des attentes grandissantes. Avons nous suffisamment pris la mesure de ces mouvements ?

- Quelles seront, à moyen terme, les lignes de fracture en matière d'appropriation des nouvelles technologies ? Le niveau de vie ? L'âge ? Le niveau d'instruction ? La localisation géographique ? Nous n'en savons encore rien, et nous devons nous donner les moyens d'avancer sur ce point, car agir en faveur de la cohésion et de la solidarité constitue une des vocations premières des collectivités publiques.

- Après avoir longtemps focalisé l'attention sur le déploiement physique des réseaux de télécommunication, les efforts se sont concentrés sur le développement des services et des contenus. Mais aujourd'hui, l'explosion des contenus conduit à la saturation des réseaux. Comment nous donner une vision à moyen terme de l'évolution des besoins en matière d'équipement et de réseau ? Il va sans dire que sur ce point, nous devons nous interroger ou nous réinterroger sur les rôles respectifs des acteurs publics et des acteurs privés. Une des plus grande inégalités serait demain que certains territoires internes à l'agglomération bénéficient d'un niveau d'accès aux réseaux très inférieur aux quartiers les mieux équipés.

- Enfin, chacun perçoit bien aujourd'hui qu'Internet en tant qu'outil d'accès facilité et immédiat à l'information et à de nouveaux services, ne sera durablement crédible que si ces informations et ces services sont offerts de façon organisée à l'internaute, car, comme dit la maxime « trop d'information tue l'information ». Le développement des portails constitue une réponse à ce besoin. En tant qu'acteurs publics nous devons nous interroger sur la constitution de portails fonctionnels et ayant « du sens » pour l'utilisateur, l'habitant et le citoyen. Il s'agit, sur l'espace virtuel, de faire exister l'espace public. Ceci ne sera possible que si les différents acteurs se réunissent, se coordonnent et créent des espaces communs.

*Le Vice-Président du Grand Lyon
Chargé des technologies
de communication*

*Le Vice-Président du Grand Lyon
Chargé de la stratégie
d'agglomération*

Sommaire

« La plupart des réseaux de télécommunication utilisés à l'heure actuelle sont proches de la saturation » <i>Hélène Lambling</i>	p 5
« La nouvelle économie se développe à Lyon de manière complètement endogène » <i>Benoît Meyronin</i>	p 9
Le développement des technologies de l'information et de la communication dans les quartiers sensibles de l'agglomération <i>Bruno Fanton</i>	p 15
Proxi-Cités : l'Extranet des communes du Grand Lyon	p 19
Question à Valérie Philippon - Béranger	p 20
« Recenser, organiser, arbitrer les contenus à mettre en ligne » <i>Ghislaine Dubost</i>	p 21
Site Internet de la Ville de Lyon : moins de cinq ans et déjà une longue histoire <i>Annick François</i>	p 23
Surfer à deux pas de chez soi : le projet « Webquartier » Monplaisir	p 25
Radio Pluriel, le chant du monde sur les ondes, mais aussi sur la toile !	p 27
Le pari de mayday.fr : animer et dynamiser le marché local de l'emploi et des services grâce à Internet	p 29
WorldMarechal, une start-up de tradition	p 31
« La fonction assumée depuis toujours par les bibliothèques, l'accès à l'information pour le citoyen, prend une forme nouvelle avec Internet » <i>Patrick Bazin</i>	p 33
« L'extension et le déplacement des limites de l'art et le mélange d'expressions, typiques d'Internet, sont au cœur de nos collections » <i>Hervé Percebois</i>	p 35

Toutes les interviews et fiches initiatives ont été réalisées par Emmanuel Arlot



(Interview)**d'Hélène LAMBLING, conseiller technique à la ville de Lyon sur les technologies de l'information et de la communication.**

La plupart des réseaux de télécommunication utilisés à l'heure actuelle sont proches de la saturation

Pouvez-vous, à partir de votre expérience propre, dresser un bref historique des enjeux qu'implique pour une collectivité le développement des nouvelles technologies ?

Une société d'économie mixte, ICARE, dissoute en 1999, avait été créée en 1970 pour développer l'informatique dans les collectivités locales. A l'époque, les nouvelles technologies se résument à l'informatique comme outil de traitement des tâches administratives. Par la suite, les collectivités ont connu la même évolution que les entreprises privées. Les ordinateurs sont devenus des outils de stockage de données, des outils de communication par l'intermédiaire des réseaux informatiques. Les élus ont rapidement compris que les nouvelles technologies n'étaient pas seulement un moyen de mieux traiter les fonctions internes et administratives des collectivités, mais surtout un moyen de mieux communiquer avec les habitants et de leur apporter de nouveaux services. C'est une tendance ancienne en France qui remonte au développement du Minitel.

L'année de mon arrivée au sein d'ICARE, en 1993, s'amorçait la période de déclin de la télématique. En même temps il était question du déploiement des autoroutes de l'information. Cependant, il y avait une sorte de malentendu permanent sur la compréhension du terme lui-même. Deux camps s'affrontaient au sein des politiques. Pour certains, il s'agissait de construire des infrastructures physiques, à l'instar des voies autoroutières ; il fallait alors équiper le territoire d'un réseau de fibres optiques. Pour d'autres, les infrastructures existaient déjà, les services et les contenus étaient ce qu'il fallait privilégier en priorité. Ce débat n'est toujours pas tranché aujourd'hui.

Quelles furent les options retenues par la ville et par la Communauté Urbaine ?

Pour ma part, mon approche fût de proposer aux élus de travailler sur l'impact de la déréglementation des télécommunications pour les entreprises qui était d'une brûlante actualité à l'époque. Il faut rappeler que la loi sur la réglementation des télécommunications n'était pas en vigueur. La seule chose que l'on savait était qu'on aurait à faire face à une offre multiple d'opérateurs privés après l'abandon du monopole par France Télécom, et que cela ne pouvait qu'être bénéfique au tissu économique lyonnais. Il fallait anticiper une croissance des besoins des usagers à la fois en fréquence de communication et d'utilisation, ainsi qu'une croissance des débits. Conjointement, la Communauté Urbaine a fait réaliser une étude des besoins des grandes institutions publiques (Grand Lyon, ville de Lyon, département, hôpitaux, universités) en réseaux pour la transmission de données et en équipement informatique. Cette étude a permis de se rendre compte que les opérateurs risquaient de construire dans l'ensemble de l'agglomération des réseaux de manière anarchique et d'entraîner des problèmes de sécurité et de gestion quotidienne de la voirie. On se trouvait donc face à des préoccupations contradictoires : favoriser le déploiement de nouveaux réseaux et freiner ce développement.

Enfin, cette approche comprenait aussi une réflexion sur l'aménagement du territoire. Fort des expériences d'autres villes européennes, on s'est rendu compte que les opérateurs ne desserviraient principalement que les zones à forte densité économique et que s'il n'y avait pas d'intervention publique, certains territoires ne seraient pas irrigués.

La seule solution pour répondre à ces contradictions était que la collectivité prenne elle-même en main et anticipe sur la construction de ces réseaux, ce que nous avons tenté de faire à travers le projet de création d'un réseau métropolitain. Celui-ci a finalement été abandonné suite aux oppositions de France télécom.

Au bout du compte, les deux grandes orientations que nous avons proposées pour relever ces défis furent :

- encourager l'installation de multiples opérateurs de télécommunication pour répondre aux besoins propres de la collectivité, pour anticiper ceux des entreprises, pour veiller à la couverture des zones d'ombre ;
- développer les contenus et les services, pour les besoins propres de la collectivité (services à la population, système d'information géographique à disposition des communes, messagerie, Intranet, Extranet, etc.) et dans le but de déployer un marché et un pôle de compétences dans le domaine des TIC à Lyon.

Comment se sont réparties les opérations d'aménagement des réseaux entre collectivité et opérateurs privés ?

Dans le cadre du projet de réseau métropolitain, il avait été envisagé que la collectivité construise uniquement ce qu'on appelle les infrastructures passives de télécommunication, c'est-à-dire le génie civil et les fibres optiques elles-mêmes, et il était prévu que les opérateurs mettent en place eux-mêmes les éléments actifs, c'est-à-dire toute l'électronique qui permet d'utiliser les fibres. Finalement, la collectivité a décidé de faire réaliser par les opérateurs un réseau mutualisé de télécommunication. De manière concrète et opérationnelle, le Grand Lyon a mis en place un guichet unique, seul interlocuteur des opérateurs, leur proposant de construire leurs réseaux dans les infrastructures déjà existantes, comme le métro ou les égouts. La Communauté Urbaine leur demande un droit de passage pour les infrastructures qu'elle loue. Par ailleurs, quand un opérateur veut construire une nouvelle infrastructure de réseau, faute d'une déjà existante, la Communauté lui demande de construire dès le départ des fourreaux vides pour les revendre aux futurs opérateurs. On garde bien l'objectif de partage, de régulation d'utilisation de la voirie, mais on demande aux opérateurs de faire le pré-investissement. C'est un système qui fonctionne bien à l'heure d'aujourd'hui, puisque dix-

huit opérateurs construisent des réseaux dans l'agglomération, ont intégré le système et ont signé des conventions avec le Grand Lyon.

Qu'en est-il de la couverture des « zones d'ombre » ?

C'est une question qu'on se pose avec les élus depuis longtemps. Dans l'approche qui est la notre aujourd'hui, consistant à passer par les opérateurs pour construire cette infrastructure mutualisée, nous ne couvrons pas un certain nombre de zones qui peuvent être considérées par les élus comme des zones de développement économique prioritaires, mais où la demande ne justifie pas la construction d'un réseau par un opérateur. Il faut peut-être revenir à la stratégie des opérateurs. Ce sont des entreprises qui jusqu'à maintenant ne cherchaient pas à anticiper sur les besoins. La plupart du temps leur démarche était de prospecter des clients, de signer des contrats et ensuite de construire la liaison dont ils avaient besoin pour remplir leurs obligations. Ils se cantonnaient aux zones où il y avait des demandes fortes et déjà exprimées, sans anticiper sur le développement des besoins à venir. Ce comportement est en train d'évoluer, on rencontre désormais des opérateurs qui contribuent à une meilleure couverture de l'agglomération par les réseaux.

Cette situation implique-t-elle de la part des politiques d'avoir une démarche prospective et incitatrice ?

En effet, l'approche politique est différente, elle anticipe sur les besoins et cherche à compenser l'absence de réseaux dans les zones non couvertes en y installant des bâtiments pour les start-up, des entreprises dans le domaine des nouvelles technologies ou en essayant d'encourager le développement de pôles de compétences. On essaye de jouer sur d'autres facteurs d'attraction des entreprises dans ces zones. Cependant, réglementairement, il est laissé peu de latitude aux politiques pour être incitateur. La loi de réglementation des télécoms ne prévoit pas l'intervention des collectivités locales dans le déploiement des réseaux sur leur territoire. La seule chose qu'elles peuvent faire est de donner une autorisation de voirie aux opérateurs qui les sollicitent, dans un délai de deux mois pour formuler leur réponse ; si elles n'ont pas répondu dans les deux mois, l'opérateur déploie son réseau sans attendre son autorisation. Donc les

pouvoirs d'une collectivité sont extrêmement restreints et non coercitifs. C'est pourquoi, dans de nombreuses agglomérations, le débat se porte aujourd'hui sur la création par les collectivités elles-mêmes de réseaux dans les zones non desservies, ce que dénonce France Télécom en arguant que les collectivités ne sont pas des opérateurs ; celles-ci se défendent en protestant faire leur métier d'aménageurs. Si Lyon fut l'instigatrice de ce débat, elle l'a momentanément abandonné au profit d'une autre solution qui lui convient parfaitement. Même sans l'intervention de la collectivité, Lyon a la chance d'être une ville où les opérateurs ont envie de s'implanter. Ce qui restait à faire était d'organiser le déploiement des réseaux, le système de guichet unique mis en place permet d'y répondre, bien que la convention entre la collectivité et les opérateurs fut très difficile à faire admettre au départ à ces derniers. Maintenant, elle est tout à fait rentrée dans les mœurs, et les opérateurs eux-mêmes recommandent aux autres agglomérations en France d'utiliser la même procédure.

Enfin, il existe encore une autre solution qui est d'inviter les opérateurs privés à construire eux-mêmes des infrastructures de génie civil et à les louer à d'autres opérateurs, dans ce cas, la collectivité peut les inciter à passer dans les nouvelles zones de développement économique. L'idée initiale de mutualisation entre toutes les institutions de l'agglomération, dans le cadre du projet de réseau métropolitain a été abandonnée, mais cela est peut-être un mal pour un bien,

en ce que la multiplication des appels d'offres a un effet incitatif sur le milieu économique et va pouvoir permettre de compléter les réseaux existants.

La capacité actuelle des réseaux sera-t-elle suffisante pour absorber la croissance exponentielle des informations échangées sur l'Internet ?

C'est moins le poids des informations échangées que la croissance du nombre d'utilisateurs et l'usage individuel intensif de l'Internet qui rend nécessaire de s'équiper de réseaux à haut débit. Si l'on essaie de faire une balance entre les contenus et les réseaux, la plupart de ceux utilisés à l'heure actuelle sont proches de la saturation et seront insuffisants dans un temps très court. Il devient urgent d'anticiper sur cette croissance. Les opérateurs répondent à cet impératif en installant de nouvelles fibres et de nouveaux réseaux. Pour les liaisons interurbaines, les sociétés autoroutières ont installé le long des autoroutes des fibres optiques qu'elles louent aux opérateurs. Cependant, elles ont déjà dû doubler, voire tripler leur capacité d'origine, et ce n'est pas fini. De même, les projets de boucles locales radio (sans fil) pour les zones urbaines et les investissements énormes prévues dans les liaisons par satellite témoignent de la nécessité, pour les professionnels, d'accroître la capacité des réseaux pour faire face à l'augmentation rapide des besoins.

(Interview)**de Benoît Meyronin, chargé de mission à la Direction des Affaires Économiques et Internationales du Grand Lyon**

« La nouvelle économie se développe à Lyon de manière complètement endogène »

Internet permet de s'affranchir de l'espace, est-ce la fin des métropoles ?

Au contraire, sous la poussée de la révolution informationnelle, l'importance du positionnement géographique se renforce et favorise les grandes métropoles. Le modèle du déterminisme géographique avait prévalu pour expliquer l'éclosion des grandes villes à l'ère de la première révolution industrielle : c'était alors la proximité des sources d'énergie ou des voies navigables qui primait. L'historien Paul BAIROCH a bien montré que pendant toute cette période, c'est l'industrie qui faisait la ville, et non l'inverse. Les grandes villes industrielles de l'Angleterre, comme Liverpool ou Manchester, n'étaient pas avant la révolution industrielle des villes importantes. C'est de la progressive et nécessaire concentration des activités économiques (les manufactures imposant de regrouper la force de travail) que sont nées ces villes. Aujourd'hui, on pourrait dire que, par la densité de ses réseaux, la variété des atouts qu'elle offre, c'est la ville qui génère les activités de la nouvelle économie.

Les technologies de l'information et de communication sont apparues et avec elles, le mythe du télétravail : désormais, on allait pouvoir concevoir des activités décentralisées, repeupler les zones rurales désertées. Cependant, le développement du télétravail est resté marginal et on voit bien que l'on s'achemine vers le renforcement du rôle et de la position des villes dans l'économie globalisée. Un carrefour d'échanges comme Lyon, qui a toujours bénéficié de sa position géographique, continue d'en tirer les bénéfices avec les réseaux de télécommunications qui sont implantés sur son territoire. On sait très bien que si un nombre important d'opérateurs de télécommunication se sont installés à Lyon, cela est dû pour partie à sa situation sur le Rhône

et à sa position centrale entre le nord et le sud de l'Europe. Les réseaux de télécommunication se déploient sur les infrastructures autoroutières et ferroviaires. La bonne desserte de Lyon par la route et le train joue en faveur de sa desserte par les réseaux de télécom. La métropole lyonnaise n'a donc pas à redouter de rester à l'écart des nouveaux réseaux. Quant aux nouvelles activités économiques et sociales liées à la société de l'information, il devient de plus en plus clair qu'elles ont besoin de la variété des grands centres urbains pour se développer. C'est cela que nous appelons la métropolisation. Lyon a évidemment une carte à jouer dans ce domaine.

Est-ce qu'Internet ou le télétravail va tuer la ville ou, au contraire, l'accompagne-t-il sa transformation ?

Le projet de serveur médical de formation continue de Roanne peut servir de métaphore au développement de l'activité de travail à distance. On plante à Roanne le serveur et quelques techniciens pour la maintenance, mais fondamentalement, le cœur d'activité de ce serveur, la conception du projet, les contenus sont élaborés au sein de l'université Lyon 1 et de sa médiathèque santé. On peut créer des centres d'activités décentralisés, mais il ne faut pas se faire d'illusions quant à leur fonction et à leur rôle. Ils sont bien souvent secondaires et dépendants de centres de décision résidant dans les grandes métropoles. Pour être durables, ces projets bénéficient du soutien des collectivités locales et territoriales. Légitimement, on peut se demander jusqu'à quel point la collectivité peut soutenir des projets qui ne sont pas viables étant donné leur positionnement géographique. On va effectivement délocaliser des emplois dans des territoires périphériques, mais ce ne seront

pas ceux à forte valeur ajoutée. Pour certains types d'activités, il est possible que cette dynamique de délocalisation fonctionne, mais le phénomène gardera des proportions minimales. La ville n'est pas qu'un bassin économique, c'est aussi un bassin de vie qui offre des services culturels, des loisirs, des moyens de communication, un environnement que n'autorise pas une zone rurale ou une ville de dimension modeste, qui plus est, excentrée. On ne peut pas réduire la ville à une seule de ses dimensions : sa force réside dans la multiplicité de ses composantes.

De fait, si on regarde la carte d'implantation des entreprises spécialisées dans les TIC, on s'aperçoit qu'elles sont concentrées essentiellement dans les villes centres : en France, ce sont –en dehors de la région parisienne– des métropoles comme Lyon, Lille, Grenoble ou Nice-Sophia Antipolis. La Bretagne est bien positionnée (Rennes, Lannion) sur les télécoms.

Cette tendance ne va-t-elle pas entraîner une hyperconcentration des pôles de conception et de décision dans quelques villes phares à travers le monde ?

Le développement des TIC va favoriser les grandes concentrations humaines. La poussée du monde économique vers la globalisation entraîne ce que l'économiste Saskia SASSEN appelle des lieux de production pour mettre en œuvre ce « travail de globalisation ». Quand on a des firmes qui disposent de plusieurs sites répartis dans différents pays, il faut nécessairement avoir un lieu qui centralise ou coordonne la gestion de ces activités. Les grands centres urbains, comme New York, Londres ou Tokyo sont les sièges d'un vaste ensemble d'activités financières, de conseils, d'audit, etc. Ce type de pôles va être amené à se développer encore plus avec l'accroissement des réseaux. Initialement, le déploiement des réseaux de télécommunication a été commandé par les firmes multinationales qui ont par la suite poussé au mouvement de dérégulation. La dérégulation des télécommunications, qui reste l'un des grands moteurs de l'explosion des TIC, vient en partie de la volonté des grandes entreprises internationales d'abaisser le coût de leurs communications, en favorisant l'émergence et le développement de réseaux alternatifs.

Le véritable enjeu de cette tendance à l'hyperconcentration réside dans la concurrence entre quelques grandes métropoles en Europe et dans

le monde. Rien n'indique qu'à terme, continue à se développer sur Lyon, de façon homogène, un tissu aussi dense dans le domaine des TIC. Tous les grands incubateurs nationaux ou internationaux s'implantent à Paris. Les capitales ont une force d'attraction telle que la concurrence se joue avant tout entre elles. Au final, on peut imaginer que seuls quelques centres nerveux dans le monde vont concentrer toutes les activités décisionnelles et toutes les richesses, et commanderont un réseau de métropoles secondaires qui exerceront une fonction de passerelle entre leur économie nationale –ou régionale– et l'économie globalisée.

Dans ce cas, quelle position Lyon peut-elle occuper ?

Lyon reste dans la course, mais cela implique de lutter à l'échelle des grandes métropoles et de rompre avec la logique de dispersion sur le territoire national d'un ensemble de pôles spécialisés dans tel ou tel secteur des nouvelles technologies. Lyon et Rhône-Alpes, avec plus de 50 000 emplois dans le domaine du numérique, disposent d'atouts considérables pour émerger comme une grande euro-région. L'Etat devrait prendre conscience du rôle stratégique de Lyon pour l'économie nationale en tant que seule grande métropole capable d'assumer cette connectivité avec l'économie globalisée. Il devient urgent de réinventer une politique du type « métropoles d'équilibre » adapté au contexte du 21^{ème} siècle. Il est vrai que la politique d'aménagement du territoire travaille autant ou plus à lutter contre les tendances fortes à la polarisation qu'à faire émerger de grandes métropoles sur le territoire national. L'arbitrage n'est pas simple entre des équilibres contraires.

Ce mouvement de globalisation qui privilégie les grandes métropoles mondiales ne s'accompagne-t-il pas de la montée en puissance de pôles intermédiaires ?

Manuel CASTELLS et Saskia SASSEN défendent la thèse des villes globales, on peut penser qu'il existe néanmoins un espace de développement pour les métropoles intermédiaires. Sassen elle-même reconnaît aux grandes métropoles régionales un rôle clef : celui de l'insertion dans l'économie globale. Si des fonctions telles que la finance internationale, les incubateurs privés de start-up, etc. se concentrent et se concentreront

dans les grandes métropoles, d'autres fonctions, la Recherche et Développement par exemple, peuvent se localiser dans ces « métropoles intermédiaires ». Grenoble dans le domaine du numérique constitue un modèle de polarisation réussi, qui s'est mis en place au cours des années 1950-1980, avec le CNET, l'INRIA, le LETI-CEA, Xerox, etc. Dans ce cas, le choix de la spécialisation s'est avéré payant. On voit que le rôle des politiques publiques nationales, en matière de délocalisations, a été un élément clé bien que non suffisant. Grenoble en effet su profiter de la manne étatique en la relayant localement par une forte dynamique endogène. Pour Lyon aujourd'hui, la problématique est un peu différente car la « Net économie » dépend peu du secteur public. Elle se développe autant par la mise en relation et la fertilisation des différents secteurs et fonctions de la métropole que par l'affirmation d'une spécialisation technologique poussée. Il n'empêche que l'Etat et les acteurs locaux doivent travailler ensemble à la constitution d'une masse critique et à la bonne connexion entre les acteurs et secteurs concernés de la métropole.

La concentration de l'activité dans les centres urbains s'accompagne-t-elle de nouveaux usages de la ville ?

Je pense que ce phénomène est une chance pour les centres-villes, en tant qu'il permet de les revitaliser. Les activités liées aux TIC s'y intègrent parfaitement. Le personnel des entreprises spécialisées est souvent jeune, hyperurbain, privilégiant les transports en commun, le vélo ou la marche à pieds pour se rendre sur son lieu de travail. Les centres urbains offrent une vie culturelle intense, une multitude de services et de modes de distributions. Cette richesse et cette dynamique représentent une opportunité de rapatrier au cœur des villes des activités qui avaient tendance à s'en éloigner. On s'aperçoit que les personnels et les créateurs des start-up ont une conception du cadre de travail qui renouvelle les façons d'habiter une ville, les rythmes ne sont plus les mêmes que dans le secteur tertiaire traditionnel. Quand on sort du bureau entre 21h et 22h, on souhaite trouver des lieux d'animation à proximité dont les horaires d'ouverture soient adaptés. Il faut avoir présent à l'esprit que cette évolution des activités s'accompagne d'une évolution sociale dans le sens d'une désynchronisation des rythmes de

travail et des usages de la ville. Pour pouvoir être attractif et répondre aux nouveaux modes de comportement qu'elle engendre, il faut aller dans le sens d'une mixité des activités humaines au sein d'un même territoire. A Vaise, où se développe un pôle d'activités liées aux TIC, cette mixité des activités va peut-être se réaliser. On n'imaginait pas, il y a dix ou quinze ans, pouvoir marier tertiaire et loisir.

Quel type de services la puissance publique peut-elle proposer ? Pour quels usages ?

La logique du portail, telle qu'elle est conçue aujourd'hui à Lyon, qui consiste à considérer d'une part les informations pouvant concerner les usagers de la ville, d'autre part, les modalités d'incitation à l'usage d'Internet, montre un véritable effort pédagogique dans le sens d'une sensibilisation et d'une appropriation des TIC par la population. La mise à disposition par la collectivité d'un portail de services plus ou moins parapublics, pour inciter le plus grand nombre à venir sur Internet en lui proposant un environnement sécurisé et simple d'accès, relève de ses prérogatives.

Ensuite, on peut utiliser ces moyens pour faciliter la participation citoyenne en mettant des forums en ligne qui permettent le dialogue en direct. Les internautes ont inventé une nouvelle culture de l'échange et ont pris l'habitude de s'exprimer à travers des listes de discussion, des « chats ». C'est pourquoi, si l'on veut faire d'un portail de services publics une véritable zone de dialogue, il ne faut pas se contenter d'ouvrir un espace d'expression directe, mais organiser les échanges entre usagers, élus, administration, etc., et donc redonner l'envie et le goût de s'exprimer. Il faut aussi adapter le traitement des formulaires administratifs, le temps de réponse aux demandes des usagers au degré de réactivité que les outils électroniques autorisent et que les habitués d'Internet exigeront de toute manière.

Comment faire s'approprier par le plus grand nombre Internet et l'utiliser pour faciliter la participation citoyenne ?

On voit émerger de nombreuses initiatives émanant des structures intermédiaires entre public et privé. Face à ce phénomène, la collectivité pourrait s'inscrire dans une logique d'observation des usages des TIC sur le territoire, recenser les expériences pilotes, soutenir celles qui lui paraissent les plus intéressantes et les évaluer sur le

moyen terme. Est-ce que tel ou tel projet a engendré une dynamique sociale ? Est-ce qu'il a induit des usages devenus irremplaçables ? Tout reste à inventer dans ce domaine. La démarche doit partir de l'existant, du terrain et s'appuyer sur un réseau d'animateurs. Cependant, on peut se demander si la puissance publique n'a pas intérêt à essayer d'insuffler ce type de dynamique dans les quartiers manquant de vitalité.

En matière de « Net économie », Lyon a-t-elle une spécificité ?

Depuis une quinzaine d'années, Lyon a développé un savoir-faire dans le domaine des services en ligne, de la télématique. L'atout et l'originalité de Lyon résident dans cette tradition largement ancrée. D'autres villes en France avaient développé ce type d'activités, mais c'est peut-être à Lyon qu'on en tire aujourd'hui les fruits les plus importants, comme Jet Multimédia, le groupe Serveur ou Infosources. La première a d'ailleurs mis en place un fond d'investissement pour aider les Start-up.

Une autre caractéristique forte vient de leurs aînés, des entreprises plus traditionnelles -voire séculaires- comme Decitre ou Maréchal, qui ont su s'approprier ce nouveau média qu'est Internet. C'est une vraie force de l'agglomération que d'avoir des sociétés qui savent prendre le virage de la Net économie.

Enfin, ce secteur s'est développé à Lyon de manière complètement endogène. Il n'y a pas eu d'implantations significatives de groupes prestigieux extérieurs (à de rares exceptions : Electronic Arts par exemple), ni de manne étatique dont d'autres villes ont pu bénéficier au cours des années 1960-1980, ce qui explique que Lyon n'a pas acquis une notoriété aussi forte que Nice, Rennes ou Grenoble dans le domaine des nouvelles technologies. Néanmoins, cette image est en train d'évoluer. La politique menée par l'Aderly en matière de délocalisations publiques contribue à changer cette donne.

Comment faire pour renforcer cette image ?

Le premier problème est celui du manque de visibilité de ce secteur dans la ville elle-même. Gerland est considéré comme un pôle santé, mais on n'a pas d'équivalent dans le domaine des technologies de l'information. Vaise est une réponse, mais on peut imaginer d'implanter, à l'échelle de Lyon, deux ou trois pôles avec leur spécificité. L'économie virtuelle peut paraître

être au-delà des contingences spatiales, mais on s'aperçoit que les entreprises elles-mêmes demandent à se regrouper, à bénéficier d'une image commune, à mutualiser un certain nombre de dépenses pour les infrastructures, etc.

Avant tout, il existe un déficit en terme de marketing territorial afin de faire connaître l'effervescence et la richesse des activités liées au numérique sur l'agglomération. J'ai souvent entendu des journalistes en visite à Lyon me demander où se situait notre « Silicon Quartier ». Il n'est pas certain qu'un tel regroupement profiterait véritablement au développement de ces activités, mais à l'image de Lyon, certainement. Sophia Antipolis bénéficie d'emblée d'une aura qu'on ne reconnaît pas à Lyon aujourd'hui. Lyon, c'est la soierie, la gastronomie, la santé bien sûr, mais, désormais, c'est aussi les technologies de l'information et le multimédia. Mais forger une image prend du temps.

N'y a-t-il pas un déficit de formation dans ce domaine sur Lyon ?

Pas de façon significative. Il y a des besoins très spécifiques pour l'industrie des loisirs interactifs (Infogrames, Hélioland, etc.) par exemple, ce à quoi la promotion d'une « université des jeux vidéo » peut apporter une réponse. On pourrait aussi imaginer une structure qui favorise les passerelles entre l'univers des créatifs, les artistes, les ingénieurs et les experts en marketing. Pour la formation, on ne peut pas dire que Lyon soit dépourvue de lieux et d'instances de formation : l'université, l'Ecole Centrale, l'INSA, l'école Emile Cohl qui a été sélectionnée pour « Milla 2000 » (la plus importante manifestation européenne dans le domaine du multimédia). L'enjeu serait de développer des niches de formations très spécialisées et de faire connaître la qualité et les compétences des enseignements existants. Il y a un volet pédagogique et un volet marketing et c'est ce dernier qui fait défaut.

Lyon est réputée pour être le berceau du cinéma. Ne pourrait-on renouveler cette image à partir de la réalité d'aujourd'hui en mariant cinéma et multimédia ?

Sur le plan culturel, cette image se défend et elle est renforcée par la création de l'Institut Lumière. En revanche, sur le plan industriel, Lyon a manqué son rendez-vous avec le cinéma. Les grands studios se sont développés à Paris ou à Nice.

Pour ce qui concerne l'éventuel mariage du cinéma et du multimédia, il existe des passerelles entre ces deux mondes. Des films ont aujourd'hui pour héros des personnages de jeux vidéo, et ces derniers exploitent de façon croissante des licences cinématographiques (James Bond par exemple). Lara Croft est aujourd'hui plus connue dans le monde que Mickey Mouse, ce qui prouve la puissance de cette industrie culturelle. L'industrie du jeu vidéo a pour modèle économique un mixte entre celui de l'édition et celui du cinéma. Certaines compétences sont assez proches (la scénarisation par exemple), mais la réalisation d'un jeu n'a cependant rien à voir avec celle d'un film.

Pour la promotion du pôle lyonnais des loisirs interactifs, il y a certainement un enjeu pour Lyon vis-à-vis de son héritage cinématographique. L'idée de créer un festival dédié au mariage du cinéma et des TIC est séduisante, mais Lille pro-

pose déjà ce type d'événement (web et création vidéo), sans compter des manifestations comme « Imagina ». Il faudrait monter un projet avec des partenaires prestigieux comme l'INA ou la Cité des Sciences afin de promouvoir un événement dans le domaine des images mobiles ou de l'image au sens large. Il pourrait allier cinéma, jeu vidéo, bande dessinée, photographie, etc. L'intérêt serait d'encourager toutes les formes d'un art multimédia issu du métissage de l'ensemble des expressions artistiques, à partir de l'existant. Le projet présenté par l'école Emile Cohl pour le « Milia 2000 », un BD-ROM qui offre tout un parcours interactif à partir d'un univers de bande dessinée, est une bonne illustration de ce nouveau langage que peut produire le croisement entre ces différents domaines d'expression.

[Analyse] par Bruno Fanton*Synthèse du premier rapport intermédiaire de l'étude réalisée pour le compte du service
« Développement Social Urbain » du Grand Lyon*

Le développement des technologies d'information et de communication dans les quartiers sensibles de l'agglomération

L'étude en cours de réalisation dans les différents quartiers de l'agglomération concernés par la politique de la ville met en évidence un véritable foisonnement d'initiatives et de projets basés sur les multiples possibilités qu'offre Internet. Ces initiatives sont portées par des acteurs très diversifiés, elles génèrent des partenariats multiformes et elles renvoient à des usages multiples d'Internet. Premières analyses et premières questions sur la dynamique à l'œuvre.

Les conditions d'appropriation d'Internet dans les quartiers sensibles

L'ampleur du phénomène qui est en passe de se développer aujourd'hui dans l'environnement des quartiers sensibles s'appuie sur trois constats :

- Internet est un moyen d'échange, de liberté d'expression et d'accès à l'information qui répond aux besoins des habitants :
 - nouvelle possibilité d'exprimer son identité culturelle ;
 - nouvelle possibilité d'échanger à l'intérieur d'une communauté d'intérêt ou d'identité sans contrainte de temps et d'espace ;
 - nouveau moyen pour rechercher un emploi ou construire une activité ;
 - nouveau moyen pour demander, anonymement ou non, assistance ;
 - nouvelles possibilités de recherche libre d'information ;
 - nouvelle opportunité de qualification.
- L'acquisition d'un ordinateur et l'accès à Internet reste très majoritairement impossible pour la population des quartiers sensibles.

- Mais un nombre croissant de partenaires motivés du secteur public et du monde associatif cherche à répondre à cette attente en améliorant la qualité des services de proximité et en développant des possibilités d'accès public aux outils de communication :
 - les équipements deviennent progressivement accessibles aux associations. Elles peuvent les mettre à disposition de leurs adhérents, s'en servir dans le travail coopératif des réseaux auxquels elles appartiennent, dans leurs actions de communication, dans l'élargissement des services de proximité qu'elles proposent ;
 - l'usage des technologies de l'information et de la communication dans le service public se généralise progressivement. Les agents travaillant sur les territoires où l'accès aux services est le plus difficile (milieu rural / quartiers), sont souvent les premiers à intégrer ces nouvelles formes d'organisation dans leur activité.

Le développement actuel de l'usage d'Internet dans les quartiers sensibles du Grand Lyon

L'usage d'Internet qui se développe dans l'environnement des quartiers sensibles du Grand Lyon (et probablement dans tous les quartiers sensibles des pays industrialisés), constitue un phénomène émergent dont les principales caractéristiques, observées aujourd'hui, sont les suivantes :

- **Une croissance exponentielle.** Développé seulement par quelques précurseurs - acteurs publics et associatifs des quartiers de l'agglomération - jusqu'au début de 1999, l'usage d'Internet est aujourd'hui en croissance exponentielle.

- **Des motivations et des initiatives identifiées** dans chaque commune. Chaque commune de l'agglomération, ayant en charge la gestion de quartiers sensibles, est concernée par des applications existantes ou par des projets.

- **La valorisation des compétences locales.** La liberté d'initiatives prises dans les premières applications observées, a favorisé l'émergence de savoirs faire adaptés aux besoins exprimés localement. Ceux-ci concernent en particulier :

* la convergence des technologies sur Internet (radio, musique);

* les systèmes partagés de mise en valeur (aide à l'hébergement de sites ouverts aux associations, « mini-portails » locaux ou thématiques...).

- **Des applications hétérogènes et confidentielles.** Encore conditionné par la motivation et l'initiative individuelle, l'usage d'Internet s'est, jusqu'à présent, développé de façon hétérogène et confidentielle par rapport :

- au fonctionnement interne des organisations ;
- aux lignes stratégiques des projets de développement de quartiers ;

- au fonctionnement des activités municipales ;
- aux échanges entre les communes de la communauté urbaine.

- **La création de nouveaux réseaux de solidarité.**

L'observation des initiatives existantes met en évidence l'émergence de nouvelles solidarités urbaines. L'usage d'Internet renforce les liens et l'établissement de nouveaux systèmes d'échanges entre les acteurs locaux et dans les relations que ces derniers peuvent avoir avec les habitants :

- *les réseaux de compétence.* Les technologies de l'information et de la communication permettent d'utiliser des compétences existantes en allant chercher facilement et rapidement l'information là où elle se trouve. Dans ces réseaux, chaque structure possède une ou plusieurs compétence qu'elle met au service des autres structures. Les Points d'Appui qui offrent un service d'aide aux associations, sont un exemple de ce fonctionnement dans la Communauté Urbaine. Actuellement les cinq points d'appui du Grand Lyon sont en mesure de proposer leurs conseils aux associations sur l'accompagnement, la politique de la ville, les intermittents du spectacles, l'action humanitaire ou la communication.

- *la mise en commun de moyens matériels.* Certaines organisations acceptent de mettre leurs équipements à disposition d'associations ou de groupes d'habitants qui n'ont pas les moyens de s'équiper. Dans les lieux qui pratiquent cette ouverture, on constate une fréquentation inhabituelle, à l'instar des associations qui entrent dans les collèges...

- *l'économie solidaire.* Dans les quartiers se créent un certain nombre d'entreprises qui favorisent la délivrance de services de proximité tout en développant une activité de commerce électronique à l'échelle du réseau Internet.

De nouveaux risques de fracture sociale ?

L'hétérogénéité des initiatives et des applications favorise l'émergence de multiples formes de services et d'échanges. Mais cette même hétérogénéité risque de faire également apparaître de nouvelles formes d'inégalités, que l'on peut présenter succinctement à l'aide d'exemples :

- à l'intérieur d'une même communauté d'identité : *les nouvelles formes d'apprentissage et d'échanges offertes à l'association des femmes turques du quartier par le Centre Social des Clochettes à Saint Fons ne sont pas accessibles dans les autres quartiers de l'agglomération ;*
- entre les quartiers de l'agglomération, y compris à l'intérieur d'une même commune : les

points d'accès publics ouverts sur le quartier des Clochettes (bibliothèque, centre social, école ouverte,...) vont favoriser progressivement le développement de services (médiation, formation, échanges, emploi,...) qui ne seront pas accessibles, dans la même commune, à la population du quartier de l'Arsenal ;

- pour les populations en difficulté déjà exclues d'autres dispositifs, les nouvelles technologies pourraient renforcer leur exclusion : à Rillieux-La-Pape, COGELORE répond à ce problème en proposant une assistance en moyens humains à des personnes dans l'incapacité de s'initier aux nouvelles technologies.

Quels enjeux pour le Grand Lyon ?

En l'espace de moins de deux ans, ce sont plus de 200 initiatives qui ont été prises par des acteurs associés à la politique de la Ville sur le Grand Lyon : maisons de quartiers, centres sociaux, médiathèques, Pimms, PIJ, écoles, MJC, associations, villes, sites personnels, entreprises. Il faut y ajouter tous les projets non repérés, et ceux qui sont en gestation. Les initiatives qui ont été enquêtées n'ont encore qu'une valeur indicative, mais elles sont représentatives, par leur diversité, d'un processus d'intégration des quartiers dans la Société de l'Information. Ce mouvement, irréversible et largement spontané, amène avec lui toutes les opportunités mais aussi les risques d'effets pervers de cette Société de l'Information auprès d'une population déjà fragile. Ces transformations ne doivent plus rester un épiphénomène dans la Politique de la Ville.

Il devient aujourd'hui prioritaire pour les partenaires du Grand Lyon :

- de définir les conditions d'intégration systématique de l'usage des technologies de l'information dans le fonctionnement des institutions et dans les mécanismes d'accompagnement des acteurs de la politique de la ville dans les quartiers. Car tous les partenaires, notamment les administrations, ne sont pas au même niveau d'équipement et d'utilisation des TIC. Des dysfonctionnements et des tensions risquent de se développer entre les collectivités et les administrations partenaires de la politique de la ville, mais aussi entre ces institutions

et les acteurs sociaux si l'on laisse des décalages importants subsister ;

- de prendre la mesure de l'importance des initiatives en cours pour les valoriser et permettre :
 - de tirer parti de l'ensemble de ces initiatives en suivant leur évolution et en créant un réseau de solidarité du Grand Lyon qui prenne en compte les actions de chacun (individus, communautés d'identités, collectivités,..) ;
 - de mettre à profit le développement généralisé des technologies de l'information dans les quartiers pour favoriser la création de compétences, d'emplois et de nouvelles activités ;
 - de fixer les objectifs et définir les mesures nécessaires pour identifier, soutenir et accompagner les motivations existantes dans les quartiers sensibles où aucune action n'a encore été engagée ;
 - d'accompagner les projets isolés qui vont se multiplier (transfert d'informations entre les projets, développement d'actions solidaires de coopération et d'assistance, accès aux réseaux ressources existants,...) ;

Bien évidemment, si elles souhaitent valoriser les initiatives du terrain, les collectivités doivent aussi s'interroger sur leurs modalités d'intervention. Car le risque n'est pas nul d'affaiblir la créativité des acteurs. En effet, la richesse de la période actuelle réside en partie dans l'absence de normes et de références qui fait que chacun, en fonction de son activité, de ses besoins, de son contexte local, invente sur mesure ses solutions propres.

Quelques initiatives parmi d'autres repérées dans les quartiers de l'agglomération.

Organisation	Thème	Contact	Tel./fax/e-mail
Centre Social de Saint-Fons / Les clochettes CSCC	Sensibilisation / alphabétisation	D.Fabre / Ch Ould Bey	04 78 70 42 95 cs.clochette@wanadoo.fr
Radio Pluriel Saint-Priest	Radio et Internet contre l'exclusion	Patrice Berger	04 37 91 12 16 plurielfm@asi.fr
Contrat de ville de Feyzin	Equipement et sensibilisation acteurs politiques de la ville	Jean Feugère	04 72 89 39 20 jean.feugere.cdv@wanadoo.fr
Point d'information Jeunesse de Meyzieux	Accès Internet / emploi + loisirs	Mme Robin	04 72 45 18 63
COGELORE – Rillieux la Pape	Soutien aux associations de proximité + Membre Réseau Points d'Appuis	Mme Bachrila Ouarghi	04 78 88 27 44 cogelore@wanadoo.fr
O.C.C. de Neuville sur Saône	Point d'accès formation + services	Virginie Ducret	04 78 91 60 35 occ.NEUVILLE@wanadoo.fr
Maisons de quartiers Saint-Priest	Projet « un e-mail pour tous »	Patrick Durand	04 78 21 26 01
PIMMS	Point d'accès + service de proximité	M.Reydelet	04 72 14 13 08
Centre de Ressources Multimédias de Rillieux la Pape	Sensibilisation	M.Vaulot	04 78 88 42 48
Mayday – Vaulx en Velin	Entreprise privée – emploi / services / économie solidaire	Armelle Levy	04 78 79 35 36 a.levy@maider.fr
Ville de Bron	Site municipal fédérateur	Cyril Humbert	04 72 36 13 49 bronenligne@ville-bron.fr
ADEMIR – Vaulx en Velin	Aide à la création de site pour les associations	Yves Janin	04 78 80 87 41 04 78 80 88 06
Centre culturel Œcuménique Villeurbanne	Membre Réseau Points d'Appuis	Fernanda Leite	04 78 93 41 44 c.c.o@free.fr
MJC Monplaisir – Lyon 8	Portail avec partenaires locaux	Maurice Chevroton-Pdt.	04 72 78 05 70 mjc@mjc-monplaisir.asso.fr
Planétarium – Vaulx en Velin	Formation à l'usage des TIC	Patrick Millat	04 72 04 50 10 p.millat@planetariumw.com
La Condition des Soies	Sensibilisation / permanence accès libre	Didier Rodet	04 78 39 36 36
Bibliothèque Municipale de Lyon	Point d'accès Internet / Quels usages ?	Patrick Bazin - Dir.	04 78 62 18 00 Pbazin@bm-lyon.fr
Oullins Micro Informatique	Sensibilisation + partenariat avec Maison de l'emploi	Guy Chichery – Pdt.	04 78 50 37 94 Assos.omi@wanadoo.fr
Génération Net – Rillieux La Pape	Sensibilisation auprès des jeunes en difficulté	Ali Azazi	04 78 88 36 52
Maison de l'emploi à Decines	Appropriation des TIC dans les quartiers	M.Escudero	04 72 93 39 21 plie.decines@wanadoo.fr

[Démarche]

Proxi-Cités : l'Extranet des communes du Grand Lyon

Le dispositif Proxi-Cités, mis en place en 1999, illustre la volonté du Grand Lyon de conjuguer ses efforts avec ceux des communes pour améliorer la qualité du service offert à l'utilisateur.

C'est un guichet de service qui met les applications et le patrimoine d'information du Grand Lyon à la disposition des communes pour les associer aux processus décisionnels et à la gestion quotidienne des services de proximité.

Cette orientation du plan de mandat a été reprise dans le schéma directeur informatique du Grand Lyon approuvé fin 97.

Contenu de Proxi-Cités

Dès son lancement, Proxi-Cités prévoyait la mise en œuvre de trois services différents pour :

- faciliter l'instruction des autorisations du droit des sols (permis de construire, de démolir, de lotir,...),
- aider au renseignement des usagers sur les travaux de voirie,
- permettre la consultation du patrimoine d'informations géographiques.

Le premier de ces services, Droits de Cités, est un outil d'aide à l'instruction des quelques 5000 dossiers d'urbanisme par an traités par les 12 communes adhérentes en collaboration avec les services communautaires (permis de construire, de démolir, de lotir,...). Il a été conçu en réponse aux demandes des communes de moderniser les outils existants déjà partagés.

Le service offert aux communes permettra désormais à chacun des acteurs concernés aux différents stades d'une procédure d'intervenir sur le même dossier dans un environnement technique souple et convivial (proche de la Bureautique standard).

Le deuxième des services offerts par Proxi-Cités, Chorus, est un outil d'aide au renseignement des usagers sur les travaux de voirie pour accroître la transparence et la réactivité.

A disposition des communes, cet outil permet de consulter les informations d'un chantier dès le stade de la demande d'autorisation et jusqu'à sa clôture. Les communes pourront ainsi à la fois participer plus facilement aux décisions et répondre aux demandes d'information des usagers.

Si les principaux gestionnaires de réseaux concrétisent leur adhésion, c'est la coordination et la gestion de plus de 9000 chantiers qui sera accélérée et optimisée.

Le troisième des services offerts par Proxi-Cités, Geonet, est un outil de consultation du patrimoine d'informations géographiques, besoin exprimé de longue date par les communes membres.

Cet outil facilitera la tâche des services municipaux qui pourront consulter en ligne les informations du fond de plan du Grand Lyon dans un premier temps (cadastre, voies, adresses, altimétrie, orthophotographie,...), puis les données d'urbanisme un peu plus tard.

A plus long terme, ce service évoluera pour que les communes elles-mêmes enrichissent le système d'informations géographiques grâce à des applications partagées avec la communauté urbaine.

La mise en œuvre

Pour répondre à cet objectif un double challenge a été relevé :

- dans le domaine organisationnel : plusieurs services du Grand Lyon ont été amenés à collaborer pour mettre au point ce guichet de services : la délégation générale au développement urbain, la délégation aux services urbains et à la proximité, la direction de la voirie et la direction des systèmes d'information et de télécommunications,

- dans le domaine technique : les applications auxquelles accèdent les communes sont les mêmes que celles utilisées par les services communautaires et l'infrastructure mise en place a nécessité des efforts de conception et des investissements importants, notamment dans le domaine de la sécurité.

Les utilisateurs concernés doivent disposer d'un poste de travail, d'un navigateur et d'un accès à l'extranet.

La Communauté prendra en charge la formation des représentants des services communaux et des équipes des gestionnaires de réseaux concernés, pour accompagner le déploiement de la solution.

Coûts : participation des communes et des gestionnaires de réseaux

Un plan d'investissements important a été prévu pour l'essentiel sur les années 1998 et 1999.

Le Grand Lyon prend en charge 50 % des charges de fonctionnement de ce service. La commune qui souhaite utiliser ce guichet contribue à hauteur de 20 KF par an et par accès simultané à chacune des trois applications concernées.

Les gestionnaires de réseaux contribuent pour leur part à hauteur de 100 % des coûts de fonctionnement générés, en proportion du nombre d'accès utilisés.

Calendrier

Après plusieurs expériences et la mise en place de sites pilotes pour chacune des trois premières applications, le calendrier de mise à disposition de ces outils prévoit un déploiement progressif pour les communes les plus importantes de l'agglomération à partir du second trimestre 99.

Début mars 99, plus de 100 représentants des services de 28 communes de l'agglomération ont pris connaissance de Proxi-cités et des services offerts. Le succès remporté permet d'envisager une extension la plus large de son utilisation.

A la suite de ces premiers contacts d'autres démonstrations ont permis d'associer les gestionnaires de réseaux (en particulier sur le thème de la coordination des chantiers de voirie).

Une expérience originale

Cette initiative traduit la volonté d'ouverture du Grand Lyon vers ses partenaires privilégiés, les communes mais aussi en direction des principaux gestionnaires de réseaux de l'agglomération.

Elle est originale tant sur le plan organisationnel que technique.

Nous souhaitons qu'elle favorise la collaboration dans la préparation des décisions, par une plus grande transparence et une meilleure information des usagers.

Question à Valérie Philippon Béranger

Directrice des Systèmes d'Information et de Télécommunications du Grand Lyon

Quelles sont les difficultés rencontrées dans le déploiement et l'apprentissage des technologies de l'information et de la communication au sein des services du Grand Lyon ? Quelles sont les réponses envisagées ?

Plusieurs difficultés sont à considérer.

Premièrement en terme d'organisation. A partir de 1997, a été déployée la messagerie sur l'ensemble du parc informatique du Grand Lyon. Ce déploiement correspond à une première étape dans la mise à disposition et l'appropriation par les personnels des outils Internet. L'accès à Internet se déploie progressivement pour que la majorité des postes soient connectés d'ici fin 2000, mais cela pose la question du dimensionnement de l'infrastructure pour pouvoir répondre à la croissance des débits. Deuxième question organisationnelle à résoudre, la gestion technique de la mise en œuvre des sites de chaque service. Les services du Grand Lyon souhaitent que La Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunication prenne en charge toute la partie technique pour ne conserver que la partie contenu et mise en ligne de l'information. Au départ les services voulaient s'approprier la gestion technique des sites qu'ils allaient proposer, mais ils se sont affrontés à des difficultés d'exploitation. Avec la croissance du nombre d'informations à mettre en ligne, la multiplication des liens, il est difficile de maintenir son exploitation et sa mise à jour. Il est nécessaire de former des interlocuteurs dédiés dans chaque service et de définir quelles ressources humaines sont nécessaires à la maintenance des sites.

Deuxièmement, en terme de production et d'évaluation de l'information. Le fait que beaucoup de personnes soient productrices de l'information, que sa mise à jour doive être renouvelée constamment, que tous les services veulent mettre en ligne le plus rapidement possible leur site posent de gros problèmes. Ghislaine Dubost est chargée, dans le cadre de sa mission, de se mettre d'accord avec l'ensemble des services pour définir un cadre de cohérence éditoriale, fixer des règles de fonctionnement et de gestion des sites, qui seront consignées dans une charte d'usage, et d'établir les priorités des mises en ligne.

Troisièmement, en terme de culture d'entreprise. Nos services ont fait en sorte que la mise à disposition des outils de navigation et de connexion à Internet s'accompagnent de formation, de conseils. Mais, face à ce type d'outils, les résistances sont encore très fortes. Une nouvelle culture de la bureautique reste à intégrer pour tous ceux qui voyaient dans l'informatique une simple fonction de traitement de texte et pas l'outil de communication et d'information qu'elle est aujourd'hui. Pour ceux qui sont rompus à l'utilisation de l'Internet, il faut instaurer un climat de responsabilité personnel à l'usage de cet outil, tout en respectant les libertés. Une démarche est engagée pour mettre en œuvre une charte déontologique d'utilisation afin de sensibiliser les personnels, mais aussi de définir les droits et devoirs des informaticiens qui administrent ces systèmes. Enfin, la mise en ligne de sites grand public par chaque service aura des répercussions dans le rapport aux usagers en terme de réactivité et de dialogue.

Avec la mise en service en 1999 de Proxi-Cités, l'Extranet des communes du Grand Lyon, nous avons aussi acquis un recul qui nous permet d'identifier certaines difficultés à surmonter dès lors que les TIC servent de base à des partenariats avec des acteurs ou collectivités externes au Grand Lyon. Ces difficultés sont au nombre de trois : hétérogénéité des équipements des différentes communes, insuffisance des débits des réseaux par lesquels transitent les données, et enfin, hétérogénéité également de la culture des services communaux en matière d'informatique et de télécommunication. On constate que les applications qui apportent « un plus » sont rapidement appropriées, tandis que celles qui conduisent à transformer les méthodes préexistantes sont plus difficilement appropriées, malgré la qualité des services offerts.

« Recenser, organiser, arbitrer les contenus à mettre en ligne »

Interview de Ghislaine Dubost, chef de projet I.NET

Qu'est-ce que le projet I.NET ?

Le projet I.NET regroupe sous une appellation unique tous les projets Intranet, Extranet et Internet au sein de la Communauté Urbaine de Lyon et offrant aux différents publics (interne et externe) un ensemble de services disponibles ou à venir utilisant les technologies du Web.

Votre mission est de fédérer l'ensemble des initiatives et services mis à disposition grâce aux nouvelles technologies, comment allez-vous procéder ?

Parmi les différents projets de site, certains sont en gestation, d'autres sont plus aboutis et d'autres existent déjà comme les sites Internet www.grandlyon.com, www.ecograndlyon.com ou www.millenaire3.com, et le site Extranet Proxi-Cités à destination des communes et des partenaires du Grand Lyon, mais jusqu'à présent il n'y avait pas de synergie entre toutes ces initiatives et tous ces services.

Il est important de définir une infrastructure organisationnelle et technique qui permette de garantir une cohérence globale, notamment en évaluant les besoins en ressources humaines et les compétences nécessaires à la conception, l'animation et l'évolution de chaque site.

Cela implique d'élaborer un plan de développement des sites existants ou à venir avec pour objectif de recenser, organiser, arbitrer les contenus à mettre en ligne afin de garantir la cohérence d'ensemble et la capacité d'évolution du système. Pour cela je m'appuie sur des équipes qui rassemblent des représentants des directions, les MOI (responsables Management Organisation Informatique attachés à chaque direction, correspondants privilégiés des services informatiques) et des chefs de projet de la Direction des Services Informatiques et des Télécommunications.

Peut-on dire que le projet a démarré ?

Le projet d'infrastructure éditoriale et technique a été lancé le 8 février 2000. Il comprend trois sous-projets : organisation, architecture, services groupware et gestion électronique documentaire. Les groupes de travail ont été constitués et ont commencé à travailler. Nous avons comme objectif de produire une première version des cadres de cohérence. En ce qui concerne le plan de développement, le recensement des informations susceptibles d'être mises en ligne est en cours.

Que définissent ces cadres de cohérences ?

Premièrement, des principes d'organisation : instances de décision, rôle des acteurs, typologie des sites. Deuxièmement, des règles de conduite des projets en phase de conception et en phase de vie d'un site. Troisièmement, une partie définissant le référentiel en matière d'architecture technique.

Enfin, des conseils et des règles pour la publication et la consultation d'informations : organisation des données, navigation, ergonomie (charte graphique, etc.), cadre juridique, animation, etc. Ces cadres de cohérence serviront de support à l'élaboration du plan de développement des sites qui devra être proposé à la fin du premier semestre 2000 aux comités de pilotage. Des instances de validation composées de membres des différentes directions ont été mises en place pour suivre la démarche.

En conclusion ?

Sur une telle démarche, la participation des utilisateurs est indispensable, c'est pourquoi dès le départ ils ont été associés dans des groupes de travail.

Parce que trop d'information tue l'information, la préoccupation de tous les acteurs du projet I.NET sera d'offrir des contenus pertinents, de qualité, extraits de plusieurs sources et adaptés aux publics de la Communauté, en interne et en externe. Le projet I.NET devra faciliter le travail quotidien de tous et fluidifier les circuits de transmission de l'information sous toutes ses formes.

[Démarche] par Annick François, ville de Lyon

Site Internet de la Ville de Lyon : moins de cinq ans et déjà une longue histoire

Le site Internet de la Ville de Lyon a été ouvert en 1996 à l'occasion du G7.

L'objectif initial était de valoriser l'image de la Ville de Lyon à destination d'un public international : ce service, décliné en trois langues (français, anglais, espagnol) met en valeur les richesses patrimoniales, historiques, culturelles, les spécificités et grandes orientations de l'économie de l'agglomération lyonnaise, et les attraits touristiques de la ville.

Ce premier contenu a rapidement été étoffé de deux nouveaux volets d'information :

- l'information événementielle qui est accessible de deux manières : un fichier des événements se déroulant dans l'agglomération lyonnaise (spectacles, congrès, salons professionnels, festivals, expositions, conférences), des zooms sur des événements majeurs (coupe du monde, biennales, grandes expositions, inscription de Lyon au patrimoine de l'Unesco,...).

- l'action municipale à travers les comptes-rendus du Conseil Municipal de Lyon : afin d'offrir aux Lyonnais un nouvel outil de participation à la vie locale, et répondre à une forte demande de la presse locale, nationale et européenne, et des universitaires en diplômes de 3ème cycle afférente à la vie municipale. Le public peut consulter en amont des séances du Conseil Municipal, les projets de rapports, et en aval, l'intégralité des débats, ainsi que les délibérations votées. La partie consacrée au Conseil Municipal des Jeunes est également un outil d'instruction civique, et un lien entre le monde scolaire et cette structure mise en place à la ville de Lyon.

D'autres contenus ont été développés par la suite : les programmes de la chaîne éducative Cap Canal, les informations sur les formalités administratives. Un site consacré aux Archives Municipales a été intégré dans l'arborescence générale. De nouvelles informations vont être mises en ligne prochainement : clubs sportifs, équipements sportifs.

La synergie avec d'autres sites est recherchée, notamment avec le site institutionnel du Grand Lyon (www.grandlyon.com) qui contient un important volet d'information économique, et le site destiné aux étudiants, www.lyoncampus.org.

Le nombre de consultations du site est en progression constante depuis l'ouverture, avec un doublement du nombre d'utilisateurs entre 1998 et 1999. On constate à ce jour une moyenne journalière de plus de 2000 utilisateurs, la moitié des consultations provenant encore de l'étranger.

La Direction des Ressources Documentaires, service municipal qui a depuis de longues années l'expérience de la diffusion d'informations en ligne à destination du public sur le support télématique, et qui assure par ailleurs un travail permanent de veille documentaire et technique sur Internet, est chargé de la gestion de ce site Internet. L'animation et la mise à jour du site Web sont assurées grâce à une gestion majoritairement centralisée, mais des partenariats ont été développés au fil du temps avec des structures extérieures (par exemple l'Office de Tourisme qui diffuse le fichier des événements se déroulant dans le département du Rhône) ou d'autres services municipaux, tel que la Direction de l'Assemblée qui suit tout le contenu relatif au Conseil Municipal. Un comité éditorial a été mis en place, associant l'équipe gestionnaire et la Direction de la Communication : des rencontres périodiques permettent de définir les nouvelles orientations et d'effectuer les choix des événements sur lesquels mettre l'accent.

La gestion de ce service en ligne nécessite un suivi quotidien de l'actualité lyonnaise et de la vie municipale, et une bonne réactivité face à l'événement. La responsabilité éditoriale d'un site Internet implique, au-delà de la gestion pure des contenus, une connaissance des contraintes juridiques fortes sur les questions de propriété intellectuelle, un suivi de l'évolution législative (signature électronique, cryptage, etc.) une surveillance permanente de l'actualité relative à Internet, notamment l'ouverture de nouveaux sites afin d'établir des liens hypertextes en cohérence avec les conte-

nus développés. Elle suppose également une vision précise de l'organisation de l'administration municipale, afin d'assurer la réponse aux questions des usagers.

Une étude réalisée en 1999, a permis de préciser les orientations nouvelles souhaitées par les élus de la Ville de Lyon, en terme de contenus, de cibles, et de services rendus.

La nouvelle version de ce site est prévue d'ici un an. Le site actuel sera refondu graphiquement, et enrichi. Le nouveau site devra permettre de fournir de réels services au citoyen en développant l'interactivité (demandes d'information, de formulaires), d'informer sur l'actualité dans tous les domaines (événements, congrès, spectacles, ...), d'informer sur la ville (lieux de services, équipements), de faire connaître la politique de la Ville, de rapprocher administration et administrés (télé procédures, informations, conseils, orientations), et de développer le dialogue avec les citoyens (questions / réponses, forums de discussion).

Cette nouvelle version nécessitera une implication plus forte des autres services municipaux, qui n'étaient jusqu'alors que faiblement concernés par les informations en ligne. La nouvelle

orientation en terme de contenus rendra nécessaire la mise en place d'une organisation nouvelle, notamment une formalisation des relations avec les nouveaux producteurs d'informations. De plus, les services municipaux seront peut-être directement sollicités par l'utilisateur, au travers de boîtes aux lettres personnalisées, ce qui induit d'organiser le traitement des questions.

Parallèlement, une réflexion est actuellement engagée au Grand Lyon afin de développer un site portail, qui sera un point d'entrée privilégié en direction des sites des différentes collectivités de l'agglomération lyonnaise, et des sites de partenaires tels que les établissements culturels par exemple, de façon à faciliter la recherche d'information pour le citoyen. Le futur site de la Ville de Lyon devra donc s'intégrer dans ce site portail, afin de l'enrichir et de bénéficier parallèlement d'un public plus large.

[Contact]

<http://www.mairie-lyon.fr>

<http://www.lyon-city.org>

[Projet]

Surfer à deux pas de chez soi : le projet « Webquartier » Monplaisir

Lorsque la MJC Monplaisir, qui affiche comme projet de créer du « lien social », rencontre l'union des commerçants soucieuse de dynamiser le tissu économique local, avec l'appui de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon qui excelle à animer un réseau d'acteurs, il ne faut pas s'étonner que cette rencontre se noue autour d'un projet de « Web quartier ». L'idée est d'offrir un portail qui allie un espace commercial, des informations locales et des services de proximité.

Surfer à deux pas de chez soi, « chatter » avec son voisin, s'inscrire à une liste de discussion sur la boulangerie du coin, peut paraître à contre courant de la logique d'Internet qui est plutôt l'ouverture à l'international. La toile tendue ne serait pas plus grande qu'un mouchoir de poche, aux dimensions des relations qui unissent les habitants d'un même quartier. Cependant, si Internet est le réseau des réseaux, il peut aussi être l'occasion de réactiver ou resserrer des liens de proximité. En 1999, lors du séminaire européen « Imagine » à Parthenay, Michel Hervé, Maire de Parthenay, et Alain d'Iribarne, sociologue chercheur au CNRS, donnaient l'inscription des nouvelles technologies de l'information dans une démarche préalable de développement local comme un des facteurs clés de réussite d'une expérience de ville numérique.

Le contexte

Le quartier Monplaisir a la réputation d'être un village. Une partie des habitants y a toujours vécu et donne à ce quartier une identité. En effet, son histoire est liée à l'épopée industrielle avec des grands noms comme Berliet ou Lumière. Il concentre aussi plusieurs structures d'animation comme la MJC, la Maison de l'enfance ou l'Institut Lumière. Enfin, l'avenue des Frères Lumière a une forte activité commerciale. Dans cet environnement, depuis quinze ans, l'organisation de fêtes de quartier a rassemblé régulièrement les acteurs locaux autour de pro-

jets qui ont permis d'établir des relations de confiance et de partenariat durable.

L'idée du « Web quartier » s'est imposée quand l'association des commerçants a demandé à la MJC de créer, en partenariat, un journal alors qu'elle-même amorçait une réflexion sur un projet d'un Web de proximité.

Un miroir identitaire

Pour qu'un tel projet puisse fonctionner, il faut qu'il se fonde sur un référent culturel minimum partagé, or, le fait d'habiter Monplaisir est déjà un référent pour les porteurs de projets. Les animateurs qui encadrent les formations à Internet pour des personnes non initiées ont remarqué que ce type de public, une fois lancé sur la toile, recherche des sites sur la ville de Lyon ou des sites retraçant l'histoire de la région. De la même façon qu'on cherche sa photo dans le journal local ou les rubriques de société, on "surfe" sur Internet pour retrouver des informations de proximité. Un des axes majeurs de développement du portail est de partir de cet intérêt des publics non initiés pour la mémoire locale. Une réflexion est menée sur les moyens de rendre publics les souvenirs privés qui permettent de dessiner un parcours virtuel dans le passé de Monplaisir.

La particularité d'un tel projet est de parier sur le prolongement du lien qui se noue sur Internet par des rencontres physiques et de renforcer les partenariats existants. Cela permet de faire de ce type de portail de proximité un véritable lieu de débat public, d'échange et de délibération par la retransmission en direct ou en différé d'événements locaux. Au-delà d'une offre de services ou d'information, c'est bien la participation à distance qui est visée. La volonté qui anime l'ensemble des partenaires de ce projet est d'alimenter ce portail par un réseau humain et de faire en sorte que les utilisateurs d'Internet ne soient pas que des consommateurs, mais aussi des acteurs et des producteurs d'information.

Une fusée à plusieurs étages

Un réseau de points d'accès. Les expériences des villes numériques ont montré que la production d'information n'est pas suffisante, qu'il faut aussi des points d'accès publics avec un accompagnement humain et des formations. Cela implique une chaîne d'acteurs, une véritable logistique et des infrastructures.

Tout habitant doit pouvoir accéder aux informations diffusées sur le Net sans être équipé chez lui et il doit pouvoir bénéficier d'une adresse électronique. Cela suppose que soient implantées des bornes ou des postes informatiques dans différents lieux publics en compléments de ceux déjà existants.

Un portail de quartier. Il permettra d'accéder à diverses rubriques : messagerie personnelle, « chat », forum de discussion, carnet d'adresse, agenda, un coin petites annonces, un service plus spécifiquement destiné aux juniors, un autre à destination des seniors. Un point fort : la retransmission en direct ou en différé de soirées, conférences, débats, etc.

Un espace commercial en ligne. Les rubriques envisagées : une zone grand public avec des informations sur les commerces du quartier, sur les opérations commerciales, les produits et services fournis par chaque commerce, un annuaire.

Une carte de service. Il s'agit d'une carte privée de fidélité, diffusée gratuitement et qui permet d'accéder aux bornes et postes disponibles au public. Sur cette carte peuvent être mémorisées les informations personnelles de l'utilisateur (adresse e-mail et compte de messagerie) afin de permettre une connexion plus directe à la boîte aux lettres et aux services personnalisés.

Des lieux ressources. Des lieux de rencontre pour la formation, l'accompagnement et l'assistance technique des utilisateurs doivent être aménagés dans le quartier ou à proximité.

État d'avancement du projet

Les structures pour mettre en œuvre ce projet existent déjà : l'Espace Culture Multimédia à la MJC Monplaisir, l'Institut Lumière, la Maison de l'enfance, les commerçants et artisans réunis au sein de l'Espace Commercial. Chaque partenaire apporte ses compétences, mais aucun des lieux-ressources existants n'a les moyens, ni la vocation de répondre seul à l'ensemble des demandes et il faudra s'appuyer sur les ressources de partenaires extérieurs (la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, France Télécom, commerces spécialisés, autres associations, établissements scolaires, etc.).

Un réseau de bornes d'accès publics peut être mis en place rapidement, puisque la MJC ou l'Institut Lumière, par exemple, proposent déjà des espaces multimédias dédiés à Internet. Dans un premier temps, une dizaine de bornes en plus des points d'accès déjà installés sur le quartier devrait permettre de parvenir à un maillage assez serré, avec l'objectif d'un point d'accès minimum dans un rayon de 300 mètres. L'architecture du portail « Webquartier » n'est pas encore définie, certains problèmes techniques n'étant pas encore résolus comme la réalisation de la carte de service.

Il est probable enfin, que la principale cause d'inertie de ce projet soit liée à sa principale qualité. En effet une telle initiative présente l'opportunité d'associer des compétences complémentaires, de fédérer un ensemble d'acteurs dans le groupe-projet, mais aussi le risque de la dilution des prises de décision nécessaires pour le mener à bien.

(Contact)

MJC Monplaisir
Lyon 8e
04 72 78 05 70
<http://www.mjc-monplaisir.asso.fr>

[Initiative]

Radio Pluriel, le chant du monde sur les ondes, mais aussi sur la toile !

Radio des cultures du monde et de la multiplicité des communautés présentes dans l'est lyonnais, Radio Pluriel marie radio et Internet pour faire un trait d'union entre les populations issues de l'immigration et leurs pays d'origine. Sans se définir comme la radio de l'immigration, elle se veut une radio populaire des quartiers de Lyon, une radio pour tout le monde, pour tous les âges et ouverte à tous les centres d'intérêt. Radio libre née à la fin des années 1970, elle fait le pari d'être à la fois une radio en prise sur la vie locale, en proposant des émissions d'information sur tout ce qui se fait et ce qui bouge dans l'agglomération, et de permettre à ceux qui sont venus d'ailleurs de se « retremper » dans leur culture d'origine. Elle se présente comme un microcosme où chaque auditeur peut venir puiser selon ses centres d'intérêt, son âge, son origine. Sur les trente cinq émissions hebdomadaires offertes par la grille de programmation, il y a environ quinze à vingt émissions de communautés différentes ; les autres portent sur l'actualité locale, le sport, les différents courants musicaux (classique, jazz, rock, raï, rap, etc.), le cinéma, etc. La radio est un moyen de resserrer les liens, de faciliter les contacts entre tous les tissus associatifs, culturels, sportifs et, par conséquent, de devenir le dépositaire d'une mémoire collective en train de se faire.

Des possibilités techniques démultipliées et simplifiées. Un réseau local ouvert sur l'international

Les outils informatiques et l'Internet permettent d'organiser cette diversité en facilitant la gestion de la grille de programmation, de la veille documentaire, de la base de donnée, de l'archivage, de l'information et en réduisant les coûts d'équipement pour les émissions en extérieur et en direct. Un ordinateur portable relié par l'Internet à un autre situé dans les studios de la radio avec une table de mixage, permet, à moindre coût et dans de très bonnes conditions, non seulement une plus grande mobilité pour faire des émis-

sions en extérieur, mais aussi de multiplier les lieux de production et les interventions de participants. L'Internet permet de gérer en direct des duplex, comme au moment des élections au Sénégal pendant lesquelles Radio Pluriel était couplée avec une radio de Dakar.

L'objectif initial de Radio Pluriel était d'offrir aux habitants de l'est lyonnais la possibilité de produire et écouter des émissions dans leur langue maternelle. Le fait d'être relayé par Internet garantit une couverture internationale et permet de toucher des personnes d'une même communauté linguistique disséminées partout à travers le monde et ainsi de tisser des liens à plusieurs niveaux : localement, avec son pays d'origine, dans le monde, avec les membres dispersés de sa communauté.

Echanges et production de programme avec cent vingt radios

Une des premières radios à avoir investi l'Internet pour la gestion des fichiers et dans son équipement pour l'enregistrement et le duplex est Radio Brume, une radio étudiante lyonnaise qui avait parmi ses animateurs un informaticien chercheur qui l'a complètement équipée. D'ailleurs, les radios universitaires ont été pionnières en matière de combinaison de l'Internet et de la radio. Il existe désormais un site regroupant plusieurs de ces radios universitaires en lien avec des radio associatives, l'EPRA (Echanges et Production Radiophoniques) qui proposent une banque de données de fichiers textes et sons à l'ensemble des partenaires, mais aussi, des échanges de programmes par satellite sur tout ce qui concerne l'immigration. L'objectif de ce site portail est de servir de lien entre tous les associés et tous ceux qui s'intéressent à l'immigration. Il permet de fournir deux heures et demi de programmes quotidiens qui sont envoyés chaque jour à toutes les radios et simplifie l'archivage. Chacune des cent vingt radios partenaires est animatrice de ce site en produisant des programmes payés par l'EPRA ; ceux-ci sont

envoyés par satellite aux autres radios. Un des projets de Patrice Berger est de resserrer, via le Web, les liens entre les radios de l'EPRA et tous les autres partenaires des structures intermédiaires, comme les organismes de formation, qui pourraient utiliser les reportages produits par l'EPRA dans son travail.

La radio, cheval de Troie pour entrer dans Internet

Depuis le début des années 1980, Radio Pluriel a mis en place des ateliers scolaires, de la communale à l'université, dans lesquels les enfants et les jeunes se familiarisent à l'animation d'émissions radiophoniques. En relation avec ces activités de formation, il y a trois ans, Radio Pluriel a monté avec le Centre Social de la Carrière, avec qui elle produisait déjà des émissions, un centre multimédia pour sensibiliser les jeunes des quartiers à Internet. Ce centre permet aussi aux animateurs bénévoles d'utiliser le site de la radio afin de préparer leurs émissions ou de faire de la recherche documentaire. Enfin, pour mettre son savoir-faire à disposition des associations, elle a proposé au Centre de la Carrière de créer conjointement le fichier des associations locales, ce qui permettra à celles-ci d'avoir une entrée sur Internet. Pour celles qui veulent aller plus loin, la radio les aide à monter leurs propres pages Web. Au cœur du réseau qu'elle a tissé,

Radio Pluriel est une porte d'entrée à Internet pour tous ses interlocuteurs, ses auditeurs, ses animateurs occasionnels ou réguliers et pour ses partenaires. Par la sensibilisation lors de ses nombreuses animations, la pratique combinée de deux supports médias, Radio Pluriel a su inventer un moyen efficace et vivant pour permettre au plus grand nombre de s'approprier les technologies de l'information. Cette action entre parfaitement en résonance avec son objectif qui est que le monde entier se retrouve à Saint-Priest.

On voit donc que le Web offre de multiples opportunités qui renouvellent la façon de faire de la radio : la gestion simplifiée de directs et de multiplex, la mise en réseau de plusieurs radios pour pouvoir alimenter une banque de données, véritable lieu de mémoire de l'immigration. Enfin, la combinaison de la radio et de l'Internet est un vecteur d'unification d'une communauté dispersée à travers le monde et de renforcement des liens avec le tissu local. Une question reste en suspens : à quand des émissions entièrement téléchargeables à partir du Net ?

(Contact)

Patrice Berger
Radio Pluriel Saint-Priest – 91.5
<http://www.plurielfm@asi.fr>

(Initiative)

Le pari de mayday.fr : animer et dynamiser le marché local de l'emploi et des services grâce à Internet

Mayday.fr se définit comme le site « portail » de l'emploi, des services et des produits des entreprises du Grand Lyon. Son originalité est d'avoir parié sur la grande proximité comme élément décisif dans l'animation d'un marché des services et de l'emploi et de s'appuyer sur les compétences des personnes implantées dans un tissu régional pour animer ce marché.

Cette entreprise se positionne sur un terrain que ni les sites nationaux de recherche d'emploi, ni les annuaires professionnels, ni la presse spécialisée dans les petites annonces, ni les organismes consulaires, syndicats de professionnels, agences pour l'emploi ne peuvent occuper efficacement. Structure fluide, mobile, réactive et autonome, mayday.fr renouvelle le marché local de l'emploi et des services en créant un réseau intermédiaire et indépendant.

La carte de la proximité

Le site mayday.fr a été créé fin juillet 1999, en même temps que la société Web Multi-Services qui a pour fonction principale de développer le site. Il s'agit d'un moteur de recherche Internet local qui propose une gamme de services variés aux internautes dans des espaces services et produits et dans son espace emploi. Ce site a pour vocation d'être un véritable outil commercial, de marketing et de communication, destiné à servir, à développer et à valoriser les entreprises de la région. Les publics visés par mayday.fr sont d'une part, le grand public, tout particulier susceptible de recourir aux services d'une entreprise ou de rechercher un emploi, d'autre part, les professionnels de la région et d'ailleurs. Le parti pris est celui de la très grande proximité aussi bien en ce qui concerne les offres d'emplois que les services, et celui du référencement par services plutôt que par entreprise.

En effet ce qui a présidé à la conception de mayday.fr est l'idée que, à compétences égales, chacun préférera s'adresser à l'entreprise la plus proche pour réaliser des économies de transport et de temps. Or, jusqu'à présent, les moteurs de recherche présents sur Internet référençaient les entreprises par leur nom ou les grandes catégories d'activité et non pas la diversité des services qu'elles sont susceptibles d'offrir.

Les services : la carte du professionnalisme et des ressources humaines

Répondre au plus près de la demande du client implique pour Armelle Lévy, créatrice de mayday.fr, de lui présenter les entreprises à partir des services recherchés et non pas l'inverse. En effet, ce dernier ne connaît pas nécessairement le domaine de compétence et l'étendue des services offerts par une société. Le seul moyen de pouvoir proposer cette approche est d'établir une analyse rigoureuse de ce que fait réellement une entreprise par des critères précis, ce qui implique un contrôle humain. La catégorisation est établie soit par le biais de rencontres avec les sociétés elles-mêmes, soit par des demandes spontanées émanant des entreprises souhaitant se faire référencer sur le site, soit par anticipation en intégrant sur le site des entreprises dont la notoriété n'est plus à prouver. Dans ce cas, l'équipe de mayday.fr établit la grille de qualification et la soumet au prospect ou lui envoie un questionnaire succinct ; ce premier référencement est gratuit. Cette qualification permet de s'assurer que les entreprises présentes sur le site offrent réellement des services de qualité et ainsi de faire la différence avec tous les autres moteurs de recherche existants. Ce principe de sélection a permis d'établir une charte de qualité.

Offrir aux petites entreprises une porte d'entrée à Internet

Pour que le client puisse connaître l'entreprise avec laquelle il va traiter, mayday.fr propose de créer une page Internet pour présenter les activités de l'entreprise. En effet, pour les très petites entreprises ou les artisans, gérer un site demande des investissements financiers et des ressources humaines trop lourds. Au mieux, ceux-ci proposent des sites vitrines peu évolutifs. Le site de mayday.fr fonctionne alors comme un site relais qui permet de mettre en valeur leur site avec des fiches de présentation intermédiaires.

Un marché de l'emploi dynamisé

Les candidats en recherche d'emploi peuvent gratuitement déposer une demande d'emploi, un curriculum vitae et consulter les offres diffusées par les entreprises. Celles-ci peuvent faire paraître leurs offres d'emploi à un tarif de deux cent cinquante francs par mois, un tarif nettement concurrentiel par rapport à la presse spécialisée. Elles peuvent aussi s'abonner à une liste de diffusion et à un service de consultation des CV. L'avantage que présente la parution et la gestion des offres d'emploi sur Internet est, pour des PME-PMI, de remplir le rôle du service du personnel. En effet, bien souvent ces dernières n'ont pas de budget recrutement ni de budget ressources humaines, la fonction de directeur du personnel étant généralement assumée par une assistante de direction ou par les gérants eux-mêmes. Cela veut dire qu'ils disposent de peu de temps et d'argent à consacrer au recrutement. Mayday.fr tient alors ce rôle en permettant aux chefs d'entreprise de définir un profil de poste précis et de recevoir, via la liste de diffusion les CV des candidats correspondants.

La valeur ajoutée de mayday.fr est de faciliter un recrutement de proximité et, partant, de répondre aux attentes des candidats à la recherche d'emploi et à celles des entreprises qui, pour des emplois peu qualifiés, préfèrent recruter localement. Pour Armelle Lévy seule une structure de dimension régionale peut garantir ce service tout en étant rentable. Elle a créé son site avec la conviction que la proximité est un atout majeur dans la dynamisation du marché du travail local, en se fondant sur le constat que les grands serveurs spécialisés dans la recherche d'emploi ne proposaient que très peu d'offres en province et seulement pour des professions très qualifiées.

Un nouvel intermédiaire entre les partenaires sociaux, la collectivité et les entreprises

Sur le marché des offres d'emploi, mayday.fr ne se veut pas une solution concurrente à l'ANPE ou à l'APEC, mais une offre complémentaire. L'ANPE, par exemple, ne propose pas de dépôt de CV sur Internet et les entreprises ne font pas automatiquement la démarche de proposer leurs offres à l'ANPE, le marché de l'emploi ne recouvrant pas celui des demandeurs. Un vecteur important de la dynamique actuelle du marché du travail, le fait de changer de travail et d'employeur, ne peut être pris en compte par les agences pour l'emploi. Du côté des professionnels, mayday.fr permet de les fédérer au-delà des territoires de compétences des Chambres de Commerce et d'Industries, des Chambres des Métiers ou de la CGPME, tout le monde n'y adhérant pas forcément. Enfin, avec les différentes entreprises d'insertion, les PLIE et les missions locales, mayday.fr va développer des partenariats pour pouvoir être au plus près de ceux qui sont à la recherche d'un emploi et ainsi devenir un véritable outil d'insertion. Ces organismes pourraient assurer un relais en facilitant l'accès à Internet des demandeurs d'emploi et en aidant à la saisie des CV sur le site. Mayday.fr a investi un espace vacant puisqu'il n'existait pas jusqu'à présent, de manière concrète, un marché de l'emploi transparent à l'échelle de la métropole. La création d'un tel marché répond à une nécessité pour la collectivité que les organisations institutionnelles en charge de ce marché ont du mal à faire vivre. En effet, ces organismes sont statutairement limités, ce qui montre la complémentarité entre acteurs institutionnels et secteur privé et la possibilité de mettre en place un nouveau stade de l'organisation de la collectivité à partir de partenariats avec des acteurs privés. Néanmoins, la question de savoir à quelles conditions peuvent être mises en place ces collaborations reste ouverte.

[Contact]

Armelle Levy
Vaulx en Velin
Web Multiserves
<http://www.mayday.fr>

[Initiative]

WorldMarechal, une start-up de tradition

L'aventure de WorldMarechal est un bon exemple d'une des caractéristiques fortes de la Net économie lyonnaise qui voit des entreprises séculaires se lancer dans le commerce électronique en créant leur propre start-up.

Une histoire de famille

S'ils n'avaient au départ que la volonté d'offrir une diversification supplémentaire à leur entreprise familiale, Yvan et Rodolphe Maréchal prennent aujourd'hui le pari de l'économie mondiale en exploitant l'expérience et le savoir-faire qui ont fait leur réputation à Lyon. Cette entreprise familiale a décidé de s'exporter sur le Net et d'offrir aux internautes du monde entier un site dédié à l'univers de la gastronomie et du vin.

On peut faire remonter l'histoire de la famille Maréchal à la fin du 19ème siècle quand les deux fils cadets de Jules Maréchal, Moïse et Alfred, décidèrent de s'établir à Lyon pour y vendre les fromages produits par leur frère aîné, Auguste, resté dans le Jura. Aujourd'hui, la quatrième génération de la famille, qui a développé l'épicerie fine et les Celliers en centre-ville, est donc aussi présente sur Internet.

Le professionnalisme comme carte de visite pour conquérir le Net

Alliant professionnalisme du vin et passion pour le Net, les frères Maréchal se positionnent en force sur le créneau du commerce en ligne. Ils font preuve d'un bel esprit de conquête tout en respectant la tradition de leur maison. Qualité reste leur maître-mot et leur site illustre parfaitement ce choix : offrant quelques 900 références en liquides variés (vins, champagnes, spiritueux, bières, eaux) et 500 références en gastronomie, sans oublier les accessoires, la sélection des produits est conduite par une équipe d'acheteurs professionnels d'expé-

rience. Elle compte ainsi dans ses rangs l'ancien directeur d'exploitation du «Sud» (groupe Paul Bocuse), qui est en charge du développement de la gastronomie sur le site. WorldMarechal agrmente son offre marchande de conseils comme les accords des mets et des vins ou la gestion personnalisée de la cave de ses clients. Elle bénéficie de l'appui de certains grands noms de la gastronomie comme Philippe Chavent, célèbre chef du restaurant de Saint-Jean, La Tour Rose, ou Eric Beaumard, vice-champion du monde des sommeliers, qui apportent leur concours au site.

L'alliance du produit de qualité et du conseil

WorldMarechal possède un atout majeur en terme de gamme de produits. Le site a l'avantage de proposer un choix très large tant dans le domaine du vin que dans celui de la gastronomie. Mais il ne laisse pas pour autant l'internaute sans armes devant ce vaste assortiment. Une sélection des meilleurs produits du marché est mise en avant et l'internaute désemparé ou curieux peut bénéficier de conseils avisés dans tous les domaines. En effet, WorldMarechal veut aussi être un conseiller pour l'internaute pour le guider dans l'univers de la gastronomie et du vin, lui permettre d'approfondir ses connaissances, l'accompagner dans ses choix ou encore l'aider dans la gestion de sa cave personnelle.

Pour ce faire, WorldMarechal s'appuie sur :

- son expérience et son savoir-faire
- la passion du métier qui anime les hommes qui la composent, érigée en art de vivre
- l'exigence de la qualité
- le sens du service

L'enracinement à Lyon

La spécificité du site est d'être rattaché à un magasin physique et de s'asseoir sur un réseau de distribution ancestral. C'est pour-

quoi, le choix de WorldMarechal de rester implanté à Lyon n'est pas le fruit du hasard. La stratégie de WorldMarechal se fonde aussi sur le rayonnement international de Lyon. L'image de capitale mondiale de la gastronomie dont bénéficie la ville est la plus partagée à travers la planète et peut constituer un argument marketing à part entière. Le défi que relève WorldMarechal est d'ajouter à cette image

celle d'une ville dynamique qui se positionne en force dans la compétition de la nouvelle économie.

[Contact]

<http://www.worldmarechal.com>

9, Rue de la Platière

69001 Lyon

04 72 56 34 700 810 000 124

(Interview)**de Patrick Bazin, directeur de La Bibliothèque Municipale de Lyon**

« La fonction assumée depuis toujours par les bibliothèques, l'accès à l'information pour le citoyen, prend une forme nouvelle avec Internet »

Qu'elle est l'originalité de la politique de mise à disposition de la population d'infrastructures d'information et de communication que vous avez mise en œuvre ?

Je ne sais pas si nous sommes originaux par rapport à d'autres bibliothèques ou d'autres lieux. Ce qui est vrai, en revanche, c'est que la bibliothèque municipale de Lyon se préoccupe depuis longtemps de l'information électronique et d'Internet. Dès 1992, la bibliothèque de la Part-Dieu a mis en place un dispositif de numérisation de documents d'une part et d'autre part, de connexion à Internet.

Dans un premier temps, Internet servait au personnel en interne, et permettait au public extérieur connecté d'accéder au catalogue de la bibliothèque via un protocole professionnel Tel Net.

En juin 1995, nous avons ouvert au public quelques accès à Internet par des terminaux situés dans les salles de lecture. Nous sommes la première bibliothèque française à avoir instauré ces accès publics. En 1996, nous avons mis en place la première version de notre site Web. Nous en sommes aujourd'hui à la troisième version.

Tout cela montre que la bibliothèque se préoccupe depuis longtemps de ces questions, ce qui est logique, dans la mesure où une bibliothèque par définition est un lieu culturel dont la matière première est l'information, qu'elle vienne des livres, des films ou d'Internet. « Peu importe le flacon pourvu qu'on ait l'ivresse », l'important pour le public est d'arriver à ses fins qui sont de mettre la main sur un document.

Quelles sont les modalités d'accès aux services proposés par la BML ?

Depuis de très nombreuses années l'ensemble du réseau que forment les 15 bibliothèques municipales est interconnecté et grâce à un système de carte unique, tous les adhérents peuvent emprunter n'importe où et ont accès instantanément aux fichiers de l'ensemble des bibliothèques.

Tous les publics sont extrêmement friands de l'information électronique, à tel point que les terminaux que nous avons mis à disposition en 1995 ont été pris d'assaut immédiatement. Nous avons dû organiser une régulation de l'accès aux postes par un système de réservation. A l'époque, il fallait réserver pratiquement trois semaines à l'avance pour pouvoir utiliser un poste pendant une heure. Depuis juin dernier nous avons doublé notre nombre de points d'accès, mais c'est encore insuffisant puisque les bibliothèques d'arrondissement n'ont qu'un poste connecté à Internet, ce qui crée des embouteillages.

Mais, la modalité principale qui me paraît indispensable est la gratuité de l'accès. Elle fait partie de la fonction de base d'une bibliothèque. De toute manière, le coût des communications est forfaitaire. On paye pour tel débit et en fonction du calibrage de la ligne, on installe le nombre de terminaux connectés que l'on veut. L'introduction du multimédia a-t-il permis de conquérir de nouveaux publics ?

C'est le moins qu'on puisse dire. Evidemment se sont surtout des jeunes et des enfants qui vien-

nent en groupe. On les retrouve en grappe face à un écran, ce qui montre la grande convivialité de l'outil informatique. Ce public on le voit très peu dans les salles de lecture et il se mélange rarement avec les publics traditionnels, même si, de plus en plus, tout le monde se met à Internet ou du moins vient aiguïser sa curiosité. Il faut d'ailleurs noter une nouvelle tendance, les personnes âgées sont, après les jeunes, les plus en demande d'initiation. Mais, la cohabitation n'est pas toujours facile.

Y a-t-il une politique de formation des usagers, comment est-elle assurée ?

A la bibliothèque de la Part-Dieu, parallèlement à la mise en place de terminaux dans les différentes salles, nous avons créé un espace plus spécifiquement dédié au multimédia. Dans cet espace sont installés quatre postes gérés par des internautes dans le cadre de contrats « emploi jeune ». Cet espace est prévu pour pouvoir aider à l'apprentissage et à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information.

La finalité étant d'apporter une aide documentaire précise dans la recherche d'information sur Internet. L'espace multimédia est spécifiquement dédié à cet aspect pédagogique et à l'initiation des publics qui n'ont pas l'habitude d'Internet; dans les autres salles, le public est censé connaître.

Comment ces types de nouveaux services ont-ils fait évoluer le rôle des bibliothèques ?

Je pense, et c'est un avis partagé par l'ensemble des bibliothécaires, que les bibliothèques publiques sont par excellence des lieux où doit être facilité l'accès à l'information pour le citoyen. La fonction que les bibliothèques assument depuis toujours - l'accès à la connaissance et au savoir pour chacun - prend une forme nouvelle avec Internet. La collectivité doit se doter d'institutions qui permettent d'accéder dans les

meilleures conditions à la connaissance, c'est un véritable enjeu de société. Ce qui veut dire qu'il ne faut pas seulement mettre à disposition des moniteurs ou des bornes d'accès, mais qu'il faut aussi proposer des formations, une aide, des médiations pour un accès intelligent à l'information.

Le rôle des bibliothèques a toujours été de faciliter la recherche et d'offrir de l'information, Internet externalise ces fonctions. Cependant, face à la volatilité de l'information, de plus en plus, il faut la qualifier en organisant une veille informationnelle et technique, ce qui confère aux documentalistes et aux bibliothèques un rôle primordial. Un individu seul ne peut pas prétendre à cette tâche, cela implique une répartition des compétences à l'échelle de la région, du pays, voire à l'international.

Internet est-il pour vous facteur d'isolement ou un espace d'échange, de participation à la vie citoyenne ?

Internet, il me semble, va générer le besoin de se retrouver dans des lieux conviviaux où collectivement on développe les mêmes pratiques. On le voit très bien ici à l'espace multimédia, on se retrouve autour d'un même poste entre amis pour effectuer des recherches en commun. Je ne crois pas qu'on puisse apprendre ou s'informer tout seul. On apprend pour rentrer en relation avec les autres, on se socialise pour apprendre et on apprend pour se socialiser. Les pratiques éducatives sont des pratiques de socialisation, de citoyenneté. J'imagine mal que des outils d'accès à l'information et à la connaissance enferment l'individu dans sa solitude. Ils donnent envie d'aller dans des lieux pour échanger et où on puisse faire appel à des spécialistes, à des médiateurs. On est entré dans l'ère des médiateurs, des gens qui ne sont pas là pour délivrer un savoir ex cathedra, mais pour accompagner chacun dans sa recherche. Des « enseignants enseignés », le meilleur moyen pour se former à la citoyenneté.

(Interview)**d'Hervé Percebois, attaché de conservation
au Musée d'art contemporain de Lyon**

« L'extension et le déplacement des limites de l'art et le mélange d'expressions, typiques d'Internet, sont au cœur de nos collections »

Quelle est l'origine de l'Espace Culture Multimédia du musée ?

En 1998, le musée a sollicité une subvention du Ministère de la Culture qui lançait les Espaces Cultures Multimédia. Cependant, l'aventure du numérique et du multimédia au musée commence bien avant l'obtention de celle-ci et l'ouverture de l'espace en février 2000. La sensibilité pour le numérique est une des caractéristiques de la politique muséale initiée par Thierry Raspail. Pour preuve, le mur d'images qui s'élevait devant la façade du musée dans les premiers mois suivant son installation à la Cité Internationale. De plus, le musée fait face à un complexe cinématographique. Ce vis-à-vis crée une certaine émulation et intentionnellement, l'Espace Culture Multimédia est situé en face de l'entrée du complexe. A travers de grandes baies vitrées, les promeneurs ou les clients du cinéma peuvent voir les usagers installés devant les moniteurs. Cette situation permet de drainer la clientèle du cinéma susceptible d'être intéressée par un accès à Internet pour un prix modeste.

Quelles sont les finalités d'un Espace Culture multimédia ?

La finalité première fixée par le Ministère de la Culture est d'ouvrir un accès public à Internet à moindre coût, de sensibiliser le public aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et de proposer des formations spécifiques au multimédia. Pour nous, c'est aussi l'occasion d'offrir une porte d'entrée au musée en général, aux collections et à tout ce que l'art contemporain comporte de créations à base d'images numériques, de vidéo. C'est une voie comme une autre de sensibilisation à l'art. Pour l'instant, nous sommes dans une phase d'observation et d'évaluation des attentes du public.

Quelles attentes ?

L'attente première, vis-à-vis des nouvelles technologies et d'Internet, est d'apprendre le fonctionnement du réseau et d'utiliser les outils informatiques, mais aussi d'assouvir une certaine curiosité pour un univers qui est encore méconnu pour beaucoup. Pour ceux qui ont déjà une certaine pratique d'Internet, l'attente est de pouvoir « surfer » pour un prix raisonnable qui est de vingt cinq francs l'heure de consultation sans avoir à investir dans un équipement informatique encore trop coûteux à l'heure actuelle. L'Espace Culture Multimédia en tant que service public répond logiquement à ces attentes. Ensuite, on peut proposer une approche plus spécifique selon son identité propre.

Quelle approche ?

Par Internet on peut avoir accès à toutes les informations et tous les services possibles. Nous, nous essayons de mettre l'accent sur le fait qu'il y a aussi de l'art, qu'il existe des réseaux d'artistes, des musées sur Internet. Cette sensibilisation peut se faire en établissant une sélection de sites d'artistes ou d'art et en proposant des liens électroniques à ces sites ou en montant des « ateliers découverte ». Cette approche reste encore à définir dans ses modalités fonctionnelles et opérationnelles. Pour faire vivre cet espace, deux postes ont été créés dans le cadre de contrats emplois jeunes. Deux autres devraient venir compléter l'équipe et seront plus spécialement dédiés à cette sensibilisation à l'art. L'idée est de mettre en place une « veille artistique », que tous les centres d'art pratiquent, spécifiquement orientée sur la création sur le Web.

Comment l'ouverture de L'Espace Culture Multimédia influe-t-elle sur la politique globale du musée ?

Ce qui apparaît avec Internet, à savoir le mélange d'expressions et de courants artistiques divers, l'extension et le déplacement des limites de l'art, est depuis longtemps au cœur de ce qui anime notre collection. L'art d'aujourd'hui intègre complètement la dimension multimédia. Les artistes pratiquent la vidéo, le numérique, le Web art, multiplient les supports. Cette évolution a été naturelle pour les artistes vidéastes, elle est corollaire de l'évolution des techniques de montage. Des artistes ayant des pratiques plus « traditionnelles » font désormais intervenir le numérique dans leur création ou voient dans Internet un moyen de diffusion de leurs œuvres. A l'heure actuelle nous poursuivons la démarche initiée avec l'exposition « Version Originale » qui a eu lieu en 1997. Nous avons invité vingt-sept artistes à imaginer des œuvres inédites pour le réseau Internet. Pendant tout l'été, dans une atmosphère de gazon et de parasols, le musée avait mis à disposition du public, en accès gratuit, vingt ordinateurs connectés sur Internet. Nous continuons d'inviter des artistes, de la collection ou non, pratiquant ou non Internet, à

produire des œuvres sur ce support. Nous sollicitons aussi des créateurs qui n'ont pas ou ne réclament pas l'étiquette d'artiste.

Le musée d'art contemporain reste à inventer, il ne doit pas être la réplique d'un musée d'art moderne ou classique. Dans notre approche de la collection on retrouve la dimension aléatoire, complexe, la juxtaposition d'univers éloignés ou sans rapport les uns avec les autres propre à Internet. Elle s'accorde avec notre ambition de faire dialoguer les œuvres entre elles, dans un espace toujours modifié selon un ordre instable. De nouvelles œuvres s'intercalent en permanence et corrigent les tentatives d'ordre précédentes. Sur Internet aussi, l'ordre est constamment renouvelé. Cette nouvelle façon de procéder, de penser, d'envisager le monde, souvent celle des créateurs, est partagée par les concepteurs de sites, les artistes et les utilisateurs d'Internet.

Enfin, la question de l'acquisition d'œuvres utilisant comme support unique Internet risque de se présenter à un moment donné. Techniquement, juridiquement et d'un point de vue purement muséologique, il est difficile de l'envisager pour l'instant et elle est loin d'être tranchée.